

Allocations à certaines catégories de familles

Le premier paiement est dû le mois qui suit l'introduction de la demande.

Dès que les conditions qui ont donné droit au paiement des allocations ne sont plus remplies, les paiements cesseront.

Aucune allocation ne peut être accordée rétroactivement.

La demande est à réintroduire **chaque année**.

Prénom: Nom:

Localité:

Code Postal: N°: Rue:

Relation bancaire : Banque

numéro de compte : IBAN LU

- demande d'obtenir l'allocation de 10,27 € par mois et déclare par la présente avoir à ma charge
- trois enfants et plus de moins de 18 ans ou
 - un ou plusieurs enfants de moins de 3 ans
- demande d'obtenir l'allocation de 4,80 € par mois et déclare par la présente avoir à ma charge au moins trois enfants pour lesquels je touche des allocations familiales.
Une pièce justificative prouvant que les allocations familiales ont été touchées est jointe en annexe.

Noms et prénoms des enfants à charge

Date de naissance

,le

(signature)